

**COMMISSION MÉDITERRANÉENNE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Réunion sur le patrimoine
culturel dans le PAM**

**Nice
10 et 11 avril 2003**

**WORKSHOP ON CULTURAL
HERITAGE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

La décision a été prise par les Parties Contractantes de la Convention de Barcelone de confier à la CMDD le soin, après le rapport effectué en juillet 2001 sur l'atelier des 100 sites historiques, de proposer une voie pour réaffermir et décider, dans la perspective du développement durable, une nouvelle action à la fois plus ouverte et plus ciblée sur le patrimoine culturel méditerranéen.

La réunion d'Antalaya (16 mars 2002) de la CMDD avait déjà cadré (annexe 1) les grandes orientations après la réunion des parties contractantes de Monaco (27 novembre 2001) et avant d'entendre, pour sa prochaine réunion (maintenant fixée à Dubrovnik les 14, 15 et 16 mai 2003) un groupe de représentants volontaires : l'ont été la Tunisie, la Grèce, le Maroc, la principauté de Monaco, la Turquie, la Croatie, Naples, Medcités et la France qui a offert d'accueillir la réunion.

Cette réunion s'est tenue à Nice les 10 et 11 avril 2003. Elle a bénéficié du soutien du Ministère français de l'écologie et du développement durable et de la Ville de Nice qui a aimablement prêté la salle du centre Paul Valéry (centre universitaire méditerranéen).

Les deux journées ont été présidées par M. Serge Antoine, représentant de la France à la CMDD. M. Lucien Chabason a honoré le groupe de sa présence. La liste des participants figure en annexe n° 2. Elle comprend des participants du Maroc, de la Tunisie, de la Turquie, de la Grèce, d'Albanie, de la Croatie, de l'Italie, de la France et d'Espagne.

*
* *

M. Lafaurie, adjoint au maire de Nice, chargé de l'environnement, a souhaité la bienvenue à cette réunion et rappelé combien Nice est attachée aux progrès de la coopération en Méditerranée, particulièrement pour tout ce qui peut aider le développement durable.

M. Serge Antoine a remercié la ville de Nice pour son apport et l'accueil dans ce bâtiment historique. Il a rappelé aussi tout l'apport de la ville de Marseille pour l'action engagée depuis 1987 sur les 100 sites ; il a remercié tous ceux qui ont pu venir pour participer à la réunion et excusé l'UNESCO et l'ICOMOS qui avaient été invités mais qui ont dû décliner du fait de leur calendrier interne.

M. Lucien Chabason, coordonnateur du PAM, a fait part aux participants de la nécessaire dimension culturelle dans le PAM : la Méditerranée est d'abord culturelle. Il a évoqué Paul Valéry et ses vues d'avenir : « le monde fini commence » a-t-il écrit en 1935 et n'est-ce pas lui qui a rappelé que « nos civilisations étaient mortelles ». Le développement durable qui doit se décliner sans déclamation ni interférence avec d'autres disciplines collectives a, non pas trois piliers : le social, l'économique et

l'écologique, mais quatre avec le culturel. Ceci a été fortement dit au Sommet de Johannesburg d'août 2002.

Il ouvre la séance.

*

M. Serge Antoine rappelle que, selon l'ordre du jour adressé à tous, la première journée sera consacrée à approfondir les rapports qui se dessinent entre patrimoine et développement durable et qu'il conviendrait d'identifier ceux des interfaces qui peuvent donner lieu à des actions ou des préventions pratiques.

La deuxième partie sera consacrée à la logistique : type d'interventions et de services, rapports avec des organismes partenaires, taille d'une équipe, type d'organisation, rapports avec les États et les Ministères et avec les Centres du PAM, problèmes de financement, relations avec le tourisme, programme possible sur 2 ans, type de structure.

*

I – La première journée 10 avril : patrimoine et développement durable

Les interventions sur ce sujet ont été principalement celles de Valéry Patin, Meryem Houzir sur le thème des villes et de la pauvreté (cas du Maroc), celles de Mme Garezu et Soticou-Dorovinis de la Grèce, de Patrick Van Klakeren (Monaco), de M. Hentati, de Mme Tea (Croatie) et du Président

Le début de la séance a été consacré à souligner l'importance de la culture et des diversités culturelles dans la région méditerranéenne et de mesurer combien elles sont décisives pour l'évolution des sociétés et des économies : les tendances culturelles des consommateurs, par exemple, conditionnent les perspectives agricoles, et le patrimoine culturel les courants de tourisme dans une région qui est, à cet égard, la première du monde. La réunion a rapidement cerné le rôle de la coopération à suivre par le PAM pour éviter toute dispersion en le concentrant sur le patrimoine bâti : celui-ci n'est-il pas aussi per se un élément central du développement durable ?

Mais le dire n'est pas suffisant et la réunion a tenu à passer en revue quelques-uns des interfaces concrets qui existent entre le patrimoine culturel et le développement durable.

La réunion de Nice a identifié de nombreux interfaces qui lient ou doivent lier le patrimoine et le développement durable : parmi ceux-ci :

- l'économie de ressources
- l'économie d'eau et d'énergie et les réponses à l'effet de serre

- la participation active des populations aux opérations à lancer pour la réhabilitation ou la valorisation
- l'accompagnement des opérations pour que les populations proches (ou même dans les espaces culturels) en soient bénéficiaires (emplois, artisanat, niveau de vie...) et non écartées en tout cas
- les risques naturels et humains et la prévention
- le relais de générations ; l'intéressement des jeunes
- l'attention aux zones et milieux dans lesquels s'inscrit un patrimoine et le maintien des éléments naturels et de la biodiversité
- l'«aménagement du temps» et des rythmes de manière à étaler les sur-fréquentations, les encombrements et faire face aux périodes creuses.

D'autres interfaces plus spécifiques ont été passés en revue :

- le traitement des déchets, l'assainissement
- la protection physique et juridique des abords des sites archéologiques et monumentaux, et des milieux environnants (biodiversité)
- la gestion des flux automobiles à proximité des sites et dans les sites, surtout lorsqu'il s'agit de centres historiques (voirie, stationnement, pollutions),
- la gestion des flux touristiques (visiteurs) dans les sites archéologiques, monumentaux, urbains, muséographiques (aménagement, réservation, tarification, circuits des visites, flux de fréquentation)
- la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine urbain à des fins touristiques (hébergement chez l'habitant par exemple)
- la formation des opérateurs (entreprises touristiques, collectivités) aux problématiques de protection du patrimoine
- les procédures d'intégration socio-économique des populations locales dans un programme de protection et de mise en valeur des sites (emploi, formation, aide au développement)
- le fonctionnement des financements internationaux au regard des problématiques de protection et de mise en valeur des sites dans une perspective de développement durable, et l'obtention de crédits de gestion pérennes.

La conclusion de la discussion est que le travail sur le patrimoine doit aller au-delà de la conservation même si celle-ci (restauration, renouvellement) fait partie, bien entendu, des approches à prendre en compte. En ce sens, le programme des 100 sites historiques doit être transformé : il ne peut plus se centrer sur la conservation, ni sur 100 sites, ni, au sens plein, sur des seuls sites historiques : les éléments d'architecture contemporaine sont par exemple à prendre en compte (architectures de terre de Libye ou d'Égypte...). En tout cas on ne doit pas se limiter aux patrimoines mondiaux, ni aux grands patrimoines mais, prendre en compte le petit patrimoine, les paysages

architecturés, les bâtiments ruraux, l'architecture tentaculaire et le patrimoine industriel. Le grand patrimoine est une « vitrine » ; il est essentiel pour la communication sur le patrimoine méditerranéen mais il faut aller aussi dans les villages. Le champ est vaste et même trop vaste. Il faudra dès lors les cibler de façon à ne travailler que sur certains spécimens.

*

La réunion de Nice a mis en avant pour toute coopération méditerranéenne la nécessité de travailler :

- pour qu'on évite toute incantation verbale ou même toute référence implicite apportant le désordre dans la pensée,
- pour qu'on évite toute confusion de nature à remettre en cause ou à réduire l'appareil législatif de protection du patrimoine des sites et des paysages, lorsqu'il existe,
- pour qu'on permette une mise en œuvre effective d'une nouvelle approche plus intégrée et susceptible d'être portée par les autorités locales et les populations concernées, en particulier tenir compte, (si on prend l'exemple d'Essaouira des 20% de la population de la médina) de ceux qui sont en dessous du seuil de pauvreté et n'ont pas accès aux services de base
 - en transparence avec la fixation d'objectifs à long terme
 - en confiance avec les populations concernées, les associations, les collectivités locales
 - en combinant les divers éléments de la problématique sociale, économique, culturelle, écologique
 - en encourageant la formation des acteurs, de l'administration centrale (en interministériel) des autorités locales, des professionnels du patrimoine et la sensibilisation des populations
 - en veillant à ce que la planification spatiale (« master plan », schémas directeurs) tiennent compte du patrimoine culturel autrement qu'en « réserve »
 - en veillant même à éviter qu'au nom du développement durable on porte atteinte à de significatifs patrimoines et sites (par exemple des champs d'éoliennes mal localisés mais utiles dans la politique des énergies renouvelables).

La réunion de Nice a souligné la grande diversité des situations : monuments isolés, sites urbains, sites hyper fréquentés (la sur-fréquentation touristique est un gros problème), sites ruraux, et sur le fait qu'il fallait traiter tout ce patrimoine au cas par cas : chacun a son identité.

*

Le débat qui a suivi a abouti à un consensus selon lequel pour éviter des chevauchements avec des travaux déjà réalisés dans d'autres instances qui ont été passés en revue (voir annexe 8), le programme devrait avoir pour objectif central le patrimoine culturel, et non le patrimoine naturel et que cet objectif devait s'inscrire clairement dans le cadre du développement durable et recommandé que l'on travaille en réseau, en tenant bien compte des Centres du PAM et des nombreux organismes qui, de l'UNESCO ou du Conseil de l'Europe par exemple, couvrent un champ déjà bien fourni.

A partir de l'analyse des différentes interfaces et relations entre le développement durable et le patrimoine la réunion de Nice a discuté des conséquences de cette analyse pour orienter des actions possibles que de nouveaux organismes internationaux ont, en effet, déjà pris en compte.

La prise en compte des principes du développement durable dans le domaine de la protection, la gestion, la mise en valeur du patrimoine est récente. Cette évolution tient au fait que le patrimoine s'est trouvé, depuis quelques années, investi d'une fonction économique de plus en plus importante. Bien entendu le tourisme a joué un rôle central dans ce processus.

L'économie du patrimoine est fortement marquée par le tourisme. La nature même du patrimoine, sa fragilité, sa non reproductibilité, l'attachement des populations locales à sa préservation comme témoignage identitaire, ont conduit à proposer des actions de valorisation économique et culturelle qui reprendront les principes du développement durable. C'est le cas pour les opérations de protection des bâtis et des espaces, la gestion des flux de visiteurs, la forte implication des populations locales, l'appui au développement local (voir la création d'emplois, cas du pays Cathare).

Les grandes institutions culturelles et économiques ont infléchi leurs pratiques pour prendre en compte ces principes. Qu'il s'agisse de l'UNESCO (à travers ses « plans de gestion »), de la Banque Mondiale (par le biais de ses interventions patrimoniales en tourisme, (ex. le Liban, la Mauritanie), l'Union Européenne (avec les programmes Euromed, Heritage PISA, Delta) ou le FADES (**Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social**).

Des institutions intervenant spécifiquement dans les domaines de la protection et de la restauration ont, elles aussi, mais plus récemment, pris en compte la dimension du développement et de l'intégration des populations locales. Le World Monument Fund ou l'Aga Kham Trust for Culture sont, depuis peu, dans cette situation. La préservation des ressources naturelles, la participation des populations locales, la lutte contre la pauvreté font désormais partie des objectifs que se fixent la plupart des grands opérateurs patrimoniaux.

Ces nouvelles pratiques les conduisent à adapter leurs interventions en fonction des différents types de patrimoine (urbains, ruraux, prestigieux, modestes) et des

situations socio-économiques locales. La nature des monuments, leur spécificité géographique, les législations en vigueur, les moyens économiques dont disposent les populations, constituent désormais des données essentielles pour les opérateurs en charge de la protection et de la valorisation des sites archéologiques, monuments et centres historiques, mais également des paysages culturels associant patrimoines naturels et culturels.

Dans cette situation les institutions porteuses des principes du développement durable et le PAM en particulier du fait de son expérience dans le domaine du patrimoine, acquise grâce au programme 100 monuments, ont donc un rôle important à jouer auprès des acteurs de la mise en valeur du patrimoine, qu'il s'agisse des institutions internationales gouvernementales ou non gouvernementales, des États, des collectivités territoriales, des fondateurs et mécènes, mais également des propriétaires privés.

*

II – La deuxième journée : cadre et priorités pour une « unité »¹ patrimoine culturel du PAM

Les interventions ont été nombreuses de Mme Susanj Tea (Croatie), Mmes Garejou et Soticou-Dorovinis (Grèce), de M. Juan Parpal, du Professeur Ferruccio Ferrigi, de M. Patrick Van Klaveren, de M. Trumbic et du Président. Mme Tatjana Hema représentait M. Chabasou.

La réunion de Nice a examiné le cadre et les contours du travail qui pourrait être entrepris dans une « unité » du PAM, étant entendu qu'elle serait légère et souple pour permettre des déplacements nombreux et un travail étroit avec les responsables des sites.

1. Le champ de la coopération

Le champ de la coopération porterait, non plus sur quelque 115 sites historiques (dont 40% de patrimoines mondiaux) mais sur l'ensemble des monuments et des sites construits ou des cœurs de villes significatifs des cultures méditerranéennes en les ciblant sur quelques spécimens représentatifs. Le « grand patrimoine » y aura sa place mais aussi le « petit patrimoine » ; on protégera ceux qui sont fragiles, en difficulté du fait des activités humaines ou appellent une évidente valorisation. Le développement

¹ Nous utiliserons à ce stade le mot d' « unité » pour éviter tout débat sur la structure.

durable servira de critère de choix. Les territoires concernés seront d'abord les espaces côtiers (comprenant exceptionnellement des espaces marins lorsqu'ils font par exemple partie des champs touristiques) mais on travaille sur l'ensemble des régions méditerranéennes (et non sur tous les territoires nationaux).

2. Un programme type pour 3 ans

Le travail de coopération a été dressé pour deux années pleines c'est-à-dire, en fait, pour les trois prochaines années.

2.1. Identification des cas intéressants de revalorisation bien intégrée afin de les faire connaître sur un réseau Internet en liaison avec celui des PAP (www.pap-the-coast-centre.org) et de favoriser les échanges d'expériences. L'usage de l'Internet sera l'un des principaux outils de l'unité.

— S'en servir comme point d'appui pour les formations de professionnels publics et privés, d'opérateurs culturels et de gestionnaires. On s'appuiera sur toutes les formations existantes à vocation culturelle ou à préoccupation du développement durable (par exemple celles de l'Unitar et de l'Université d'été en préparation) en évitant toute activité directe de formation).

— On lancera en 2004, un prix pour récompenser une action exemplaire et un projet de valorisation en Méditerranée.

2.2. Le groupe appuiera les différentes actions des centres du PAM en particulier les programmes d'activités côtières «PAC» en cours actuellement (Malte, Algérie, Murcie) pour que l'attention soit bien portée au patrimoine culturel: il apportera la dimension culturelle aux rapports du Plan Bleu qui font notamment état d'un fort accroissement urbain au Sud (100 millions d'habitants en plus) avec l'étalement des villes, ou le passage en 20 ans de 150 à 350 millions de touristes internationaux,. Un travail conjoint avec le CAR/ASP aura lieu pour les interfaces entre les milieux naturels et les milieux construits avec l'élaboration d'un guide pour les responsables des milieux construits. On y parlera notamment de la «nature ordinaire» en milieu urbain. Mais c'est avec le CAR/PAP que le travail doit être organique.

Pour les PAC le groupe contribuera à la promotion d'actions multiacteurs réunissant des collectivités locales, l'État, des entreprises, des associations toutes volontaires pour travailler ensemble sur un même site.

L'étude de deux ou trois projets pilotes de protection et de valorisation et d'appui à leur mise en route dans les pays volontaires sera conduite à la demande de pays et seulement dans ce cas.

2.3. Une grande rencontre de haut niveau aura lieu si un pays ou une ville l'accueillent sur le thème des relations entre patrimoine culturel et développement durable. Contact sera pris, à cet effet, avec le Conseil de l'Europe et avec l'Unesco, la réunion étant placée sous le patronage des deux instances et du PAM.

— Trois ou quatre petits ateliers de travail seront consacrés aux échanges sur des thèmes précis : par exemple sur les thèmes suivants:

- le droit du patrimoine et tout spécialement la protection des sites incluant les dispositifs de maîtrise du foncier (type National Trust anglais, Conservatoire du littoral...)
- le patrimoine et le droit successoral
- la sur-fréquentation
- les modalités de financement et la fiscalité du patrimoine
- l'économie du patrimoine

Ils donneront lieu à la rédaction de manuels simples et à des résultats placés sur Internet.

2.4. Deux protocoles de travail seront établis entre le PAM d'une part, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe d'autre part : ils pourront porter, par exemple, sur l'approfondissement des « plans de gestion » utilisés déjà pour les patrimoines mondiaux nouveaux afin que les dimensions du développement durable puissent être intégrées pour d'autres types de « plans de gestion ». L'UNESCO pourrait être invité à détacher un expert au PAM ou à l' « unité » du patrimoine).

2.5. Le groupe pourrait aider à la préparation de dossiers de financement auprès des grands organismes de crédit (Banque Mondiale, Commission européenne [PNUD, FADES] ou en tout cas servir de premier conseil pour ceux des pays qui le souhaitent et en ont besoin.

— La définition des « indicateurs » de suivi, d'objectifs et de réponse en s'inspirant des travaux déjà réalisés sur ce thème par le PAM (CMDD) et le Conseil de l'Europe et à mettre en place.

2.6 Le groupe identifiera quelques points « chauds » où le patrimoine culturel risque d'être mis en perte en s'inspirant du registre de Montreux (convention Ramsar) ou de la liste « patrimoine en péril » de l'ICOMOS.

2.7 Il apportera ses conseils sur le thème de la protection et de la valorisation du patrimoine aux collectivités engagées dans des démarches de développement durable (agendas 21 ou ISO 14001 par exemple) : c'est le cas actuellement pour 30 communes tunisiennes, 130 françaises, plus de 300 en Italie.

D'une manière générale, l'unité fonctionnera en réseau, avec une priorité pour les services qu'il peut rendre (mais il s'interdira d'être un bureau d'étude rémunéré) à ceux qui ont besoin et ce, bien entendu, dans le cadre du PAM.

*

3. La structure précise du groupe reste à définir avec précision mais d'ores et déjà la réunion de Nice a opté pour une structure légère dans le cadre du PAM ayant une liaison organique avec le PAP et une certaine autonomie pour le travail et la gestion. La réunion n'a pas retenu l'idée de « Centre » mais d'une entité disposant d'un budget et d'un conseil d'administration multipartenaires, représentant les acteurs des différents pays participant effectivement au travail et au financement.

Ce conseil restreint serait composé d'organisations décidées à apporter leur concours sur plusieurs années, parmi lesquelles principalement des villes², quelques centres universitaires, et des institutions nationales et internationales appropriées.

Cette unité disposera de locaux autonomes et d'un petit nombre de permanents appuyés par des experts de nationalité différente ; un petit groupe d'experts à la demande aura vocation à intervenir de façon régulière et quelques autres pour aider sur des opérations très spécialisées.

Tout le travail de l' « unité » sera suivi par les structures focales du PAM ou par une structure *ad hoc*. En tout état de cause, les ministères nationaux en charge du patrimoine, seront associés en particulier pour toutes les opérations concernant leur pays.

4. Le tourisme et le patrimoine

Il avait été demandé que la réunion de Nice se penche sur les relations à développer entre patrimoine culturel et tourisme. Les développements de ce document montrent que l'attention a bien été portée sur le sujet capital.

Quant au travail des trois prochaines années, il pourrait porter :

- sur les relations avec les organisations professionnelles du tourisme, par exemple avec l'Organisation Mondiale du Tourisme (Madrid) et avec tous les organismes et fédérations (tours opérateurs, hôteliers, auberges de jeunesse etc.) ainsi qu'avec les universités (par exemple sur l'écotourisme avec un enseignement en Turquie) ou les chaires UNESCO consacrée au thème « Tourisme, patrimoine et développement durable »,

² La ville de Marseille s'est officiellement déclarée participante (lettre jointe).
Une dizaine de villes ou de régions pourraient être présentes.

- une attention particulière serait portée à celles des nombreuses agences de voyage qui mettent en avant le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'aux fédérations de consommateurs (par exemple les randonneurs pédestres)qui recherchent de nouveaux modèles de tourisme à priorité culturelle,
- un recensement sera fait des « chartes de bonnes pratiques et d'éthique » déjà signées au plan national et des expériences intéressantes au plan du tourisme culturel
- une communication pourrait être faite à l'attention des professionnels du tourisme sur la valeur du patrimoine culturel pour le tourisme en Méditerranée à partir des valorisations considérées comme bonnes ou innovantes. Ce type d'intervention est soutenu par l'UNESCO et l'ICCROM (Centre International d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels).

Annexes

1. CMDD extrait réunion d'Antalaya (16 mars 2002)
2. Liste des présents à la réunion de Nice, 10 et 11 avril 2003
3. Programme des deux journées de Nice
4. Le patrimoine : sa place dans le développement durable, la coopération méditerranéenne, le PAM (note de M. Patin) (supprimer car déjà intégrée dans le texte page 6)
5. Liste des patrimoines mondiaux en Méditerranée
6. Listes des 115 sites étudiés par l'atelier du patrimoine de Marseille (1987-2002)
7. Organismes internationaux susceptibles de s'intéresser à des actions relatives au patrimoine culturel (voir page suivante)
8. Organisations concernées par le tourisme et les rapports entre tourisme et patrimoine
9. Lettre de M. Gaudin, maire de Marseille, et note sur l'apport de cette ville à l'atelier des 100 sites
10. Programmes d'action côtiers (PAC) réalisés ou en cours

7 – Organismes internationaux susceptibles de s'intéresser à des actions relatives au patrimoine culturel

a) Organisme intergouvernementaux

UNESCO (www.unesco.org)

COMMISSION EUROPENNE (europa.eu.int)

CONSEIL DE L'EUROPE (www.culture.coe.fr / www.european.heritage.net –

Voir le Site Web spécialisé patrimoine: [HEREIN](#))

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (www.world-tourism.org)

BANQUE MONDIALE (www.worldbank.org)

ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels) www.iccrom.org

b) Organisations non gouvernementales

ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites) (www.icomos.org)

ICOM (Conseil International des Musées) (icom.museum)

c) Fondations et institutions financières

FADES (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social) (www.gm-uncd.org)

AGA KHAN TRUST FOR CULTURE (www.akdn.org)

WORLD MONUMENT FUND (www.worldmonuments.org)

GETTY FONDATION (www.getty.edu)

AFD / Coopération Française (Agence française de Développement) (www.afd.fr)

GTZ / Coopération Allemande (Société Allemande pour la Coopération Technique) (www.gtz.de)